



INFORMATIONS AUX HABITANTS DE LA COMMUNE

▲ **Les journées de l'environnement** : Elles auront lieu le vendredi 25 et le samedi 26 septembre à REMERING LES PUTTELANGE. Le vendredi matin avec les scolaires, opération "Nettoyons la nature", l'après-midi dans le cadre de l'activité éducative, découverte de la vie des insectes. Les enfants de l'atelier permanent et de l'accueil périscolaire du soir seront sensibilisés à cette thématique par différents supports de jeux.

Le samedi matin, appel aux membres actifs des associations, rendez-vous à 9h en Mairie pour poursuivre l'opération "Nettoyons la nature". Une collation clôturera la matinée.

▲ **Bois de chauffage** : à commander en Mairie à partir du lundi 29 septembre jusqu'au vendredi 19 décembre 2014.

Rappel :

- Le bois commandé est strictement réservé à l'acheteur pour le chauffage de son habitation principale
- Il n'est pas possible de commander pour une tierce personne (membre de sa famille ou non)
- La revente est interdite.
- Les commandes par foyer ne pourront pas excéder 15 stères.

Si ces conditions ne sont pas respectées, l'acheteur peut se voir refuser l'accès à la vente.

▲ **Redotation des sacs Multiflux :**

vendredi 03 octobre 2014 de 14H à 19H au Foyer Socio Educatif.

Pour rappel : Aucune distribution par la suite en Mairie. Nous rappelons que les responsables des associations, paroisse, entreprises sont également invités à venir les récupérer. Il est important de vous munir de votre carte SYDEME.



▲ **Vente des BRIOCHES DE L'AMITIE** au profit de l'A.F.A.E.I. « Association Familiale d'Aide aux Enfants Inadaptés » de la région de Sarreguemines : samedi 11 octobre 2014.

Merci de réserver un bon accueil aux bénévoles qui viendront chez vous ce samedi matin à partir de 10H.

⚠ *Rendez-vous pour toutes les personnes qui souhaiteraient donner un coup de main pour cette action de solidarité le samedi 11 octobre 2014 à 9H30 en Mairie. Inscription en Mairie au secrétariat.*

▲ **KIRB : c'est la fête au village :**
dimanche 12 et lundi 13 octobre 2014.

Venez nombreux, manèges et stands divers. Place et parking de l'église.

▲ **Remise de prix Concours Maisons Fleuries** : samedi 18 octobre 2014 à 18H au Foyer Socio Educatif (sur invitation). Toutes les nouvelles personnes intéressées peuvent s'inscrire en Mairie pour participer au concours 2015 (inscriptions jusqu'au vendredi 19 décembre 2014 au secrétariat de la Mairie).

▲ **Cérémonie du 11 novembre 2014** : Commémoration de l'ARMISTICE de 1918. Tous les habitants, petits et grands, sont invités à un temps de recueillement pour faire mémoire en ce jour du Mardi 11 novembre 2014

- 10H Messe à l'église paroissiale
- 11H Rendez-vous au Monument aux Morts, discours du Maire et chants
- 11H30 Verre de l'amitié offert au Foyer Socio Educatif de la commune, (à côté de la Mairie).

▲ **Banquet des seniors** : dimanche 30 novembre 2014 organisé par la Commune pour les personnes à partir de 65 ans (sur invitation).

Rendez-vous à partir de 11H30 au Foyer Socio Educatif.

▲ **Don du Sang** : « Donner son sang, c'est jouer collectif »

Collecte le LUNDI 29 décembre de 15H30 à 19H au Foyer Socio Educatif (collecte + collation de Noël).

▲ **Composteurs** : Suite à une première dotation couronnée de succès, nous avons décidé de réitérer cette opération en vous proposant à nouveau l'acquisition d'un composteur. Si vous êtes intéressé par cette acquisition au prix de 10 € (limité à un seul composteur par foyer), merci de vous inscrire auprès du secrétariat de la Mairie. La distribution sera organisée ultérieurement.

▲ **Stationnement sur les trottoirs** : Les trottoirs sont réservés aux piétons et aux usagers se déplaçant sur des véhicules à roulettes (poussette pour enfant, trotinette...). **Rappel** : le stationnement sur les trottoirs par des véhicules (voiture, camionnette...) est interdit pour la sécurité des piétons, à éviter donc au maximum. Nous faisons appel à votre citoyenneté.

▲ **Plaintes pour chiens non tenus en laisse** : De nombreuses personnes se font agresser ou déranger par des chiens non tenus en laisse, que ce soit dans le village, en forêt ou autour de l'étang. Le risque de morsures ou de chutes pour les marcheurs, coureurs, cyclistes, ... est réel et la responsabilité du propriétaire est engagée. De plus, un arrêté signé en 2009 rend obligatoire de tenir son chien en laisse et de ne pas le laisser divaguer. **Nous demandons aux administrés concernés de faire de gros efforts.**

La Municipalité

Ouverture de la Mairie au public : lundi jeudi et vendredi de 9H à 11H30, mardi de 17H à 19H

Rappel des horaires des permanences en Mairie :

Le Maire, Jean-Luc ECHIVARD : le mardi de 17H à 19H ou sur rendez-vous.